

PROCES-VERBAL

de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye

Domdidier – 26 mai 2021

Présidence :	M. Nicolas Kilchoer
Commune excusée :	néant
Commune absente :	néant
Nombre total de voix :	67
Nombre de voix distribuées :	67
Scrutateurs :	M. Claude Rüttimann
Secrétariat :	M. Christophe Wyssbrod

M. le Président ouvre l'assemblée à 19h30 à l'aula du CO de Domdidier. Il salue tout particulièrement les membres du comité, les délégués, les députés présents et la presse régionale pour cette assemblée constitutive démarrant la législature.

M. Nicolas Kilchoer excuse les absences de Mme Valérie Piller-Carrard, conseillère nationale, Mmes Violaine Cotting, Anne Meyer Loetscher et Rose-Marie Rodriguez, députées et M. Eric Pauchard, président du Conseil général de Belmont-Broye.

La convocation ainsi que l'ordre du jour ne donnent lieu à aucune remarque particulière si bien qu'il sera procédé tel que prévu dans la convocation du 5 mai 2021. Conformément aux statuts de l'Association, la convocation a également été publiée dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

M. le Président rend attentif l'assemblée que les gabarits sont en place dans la cour de récréation de Domdidier et que les travaux d'aménagement seront réalisés durant l'été 2022 suite aux appels d'offres qui se dérouleront à l'automne 2021.

1. Appel des communes

M. le Président constate que sur les 67 voix que compte l'Association, 67 sont distribuées. L'Assemblée peut ainsi valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal (protocole des votes) de l'assemblée des délégués du 19 novembre 2020

Vote : le protocole des votes du 19 novembre 2020 ne donne lieu à aucune remarque ; il est, par conséquent, approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Présentation de M. David Chanex, directeur du nouveau CO à Cugy

M. le président cède la parole à M. Frédéric Gander qui présente en quelques mots M. David Chanex, directeur du nouveau CO à Cugy. L'inspecteur scolaire opte pour une allocation brève dans la mesure où M. David Chanex est en place depuis plusieurs mois déjà et qu'il est déjà bien connu du monde politique et sportif de la région.

Il rappelle le parcours du citoyen de St-Aubin qui a été actif durant de nombreuses années au CO d'Estavayer-le-Lac en qualité d'enseignant, de médiateur et d'adjoint de direction.

M. Frédéric Gander relate qu'il se réjouit de collaborer avec le compétent trio de directions dorénavant composé de Mme Estelle Ferrari, M. David Chanex et M. Didier Schouwey.

4. Etat de l'avancement des travaux de construction du CO de Cugy

M. Nicolas Kilchoer cède la parole à M. Bernard Grandgirard, président de la commission de bâtisse qui explique sur la base de quelques photos l'évolution du projet. Il relate que les travaux se déroulent bien et que tout est mis en œuvre afin que les locaux soient prêts pour la rentrée scolaire.

Au niveau du bâtiment A (bâtiment scolaire) les finitions se mettent gentiment en place et le mobilier commence à être livré. Concernant le bâtiment B (halle de sport) et C (bibliothèque, OSP et PPLS), il explique que la mise en service sera effectuée durant l'été.

A propos des aménagements extérieurs, M. Bernard Grandgirard indique qu'après une phase de démarrage difficile, les travaux ont pu débuter sachant que les entreprises ont été fortement pénalisées par une météo peu favorable. Il précise que la première couche de bitume sera posée début juillet afin que les utilisateurs puissent prendre possession des lieux les pieds au sec.

Le président de la commission de bâtisse estime que nous sommes chanceux d'être en phase terminale du projet dans la mesure où, dans plusieurs secteurs, les entreprises sont confrontées à une pénurie de matières premières (métaux, bois, etc.). M. Bernard Grandgirard est également heureux d'expliquer que les conséquences de la crise sanitaire n'ont finalement pas été trop dommageables pour le bon déroulement de ce projet.

En outre, M. Bernard Grandgirard déplore le fait qu'en raison d'une opposition, l'arrêt de bus du CO de Cugy ne sera pas prêt dans les délais mais que le plan B sera activé, en l'occurrence l'utilisation de l'arrêt situé à gare.

Concernant la gestion des coûts, il indique que le budget est actuellement tenu et qu'il ne devrait pas y avoir de mauvaises surprises sur les postes qu'il reste à attribuer.

M. le Président de la commission de bâtisse confirme que tout devrait être prêt pour la rentrée du 26 août et il demande d'ores et déjà à l'assemblée de réserver le 1^{er} et 2 octobre 2021, dates auxquelles aura lieu l'inauguration officielle selon un programme qui sera communiqué ultérieurement.

M. Nicolas Kilchoer se joint à M. Bernard Grandgirard pour remercier les personnes qui s'engagent dans les différentes commissions tout en invitant à poursuivre l'effort jusqu'au terme de ce projet.

5. Elections statutaires

5.1 Election des membres du comité et de son président

Sur la base du tableau récapitulatif, M. Nicolas Kilchoer rappelle, en vertu de l'article 12 des statuts, la structure du comité d'école qui doit notamment être composé par des représentants des communes « sièges » et par des représentants des différents secteurs géographiques.

Les candidates et candidats, après avoir été présentés par leur syndic ou par un collègue du conseil communal, exposent brièvement leurs parcours ainsi que leurs motivations. La composition présentée est la suivante :

<u>Représentations</u>	<u>Communes</u>	<u>Candidats</u>
Commune siège	Estavayer	M. Claude-Alain Gaillet
Commune siège	Belmont-Broye	Mme Anita Moullet
Commune siège	Cugy	M. Bernard Grandgirard
Haute-Broye	Fétigny	Mme Fatima Granget
Haute-Broye	Les Montets	Mme Nicole Maire
Centre	Sévaz	Mme Dominique Regueiro
Centre	Cheyres-Châbles	Mme Christina Darcey
Basse-Broye	Delley-Portalban	M. Philippe Cotting
Basse-Broye	Gletterens	M. Nicolas Savoy
Président	Préfet de la Broye	M. Nicolas Kilchoer

Vote : Les dix membres proposés sont élus à l'unanimité et par acclamation au comité d'école de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye avec les remerciements et les félicitations du président et de l'Assemblée.

5.2 Election à la vice-présidence de l'assemblée

M. Eric Chassot, syndic d'Estavayer, propose la candidature de M. Claude-Alain Gaillet, représentant de la commune « siège » d'Estavayer au comité d'école, à la vice-présidence de l'assemblée.

Vote : M. Claude-Alain Gaillet est élu, à l'unanimité et par acclamation, vice-président de l'Assemblée des délégués de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye avec les remerciements et les félicitations du président.

5.3 Election d'un représentant du secteur « Haute-Broye » à la commission financière

M. le Président rappelle la nécessité d'élire un représentant du secteur « Haute-Broye » à la commission financière et ceci en remplacement de M. Alain Klaus.

Après un long silence, Mme Juliette Gagnaux, conseillère communale de Nuvilly, propose généreusement sa candidature.

Vote : Mme Juliette Gagnaux est élue, par acclamation, à la commission financière de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye en qualité de représentante du secteur « Haute-Broye ». Elle est vigoureusement remerciée par le président et l'assemblée.

6. Comptes 2020

6.1 Présentation

M. Nicolas Kilchoer rappelle que les comptes 2020, accompagnés du rapport de l'administrateur et de l'organe de révision, ont été envoyés à chaque commune. Il cède la parole à M. Christophe Wyssbrod qui présente un tableau récapitulatif auquel il apporte quelques commentaires :

Charges du personnel

Il explique que le total des charges salariales du personnel enseignant se monte à Fr. 14'282'814.60 ce qui est très proche des prévisions transmises par la DICS lors de l'établissement du budget.

En ce qui concerne le personnel de support, l'administrateur relate les mesures sanitaires liées au COVID-19 qui ont évidemment eu des répercussions sur les charges salariales du personnel de nettoyage ceci notamment en raison de l'augmentation de la désinfection des locaux communs. Il constate toutefois que des économies budgétaires réalisées dans les charges sociales permettent de respecter les prévisions.

Il en résulte un total des charges salariales de Fr. 15'679'595.85 qui se situe à Fr. 38'404.15 (ou 0.2 %) en dessous du budget et en légère progression de 0.8 % par rapport à l'exercice précédent.

Charges de gestion des élèves

M. Christophe Wyssbrod relate que les économies de près de Fr. 120'000.00 réalisées dans les diverses prestations en faveur de nos élèves proviennent du fait que, durant cette année particulière, les courses d'école et la plupart des manifestations culturelles ont malheureusement dû être annulées. Puis, il précise que la période de confinement a également eu des conséquences financières sur les repas ainsi que sur les coûts des transports scolaires.

Charges des immeubles

Concernant ce poste, il explique que la hausse de l'usage des produits de conciergerie et d'essuie-mains pour un montant de plus de Fr. 10'000.00 est due aux plans de protection sanitaires mis en place. Puis, toujours dans le cadre des mesures de protection, l'administrateur relate l'utilisation sporadique de la piscine du CO d'Estavayer-le-Lac qui a permis de réduire d'une manière significative les charges de chauffage avec, à la clé, une économie de plus de Fr. 25'000.00.

En relatant, le total des charges d'immeubles qui se situe à Fr. 53'691.70 en dessous du budget pour se monter à Fr. 1'374'308.30, il précise que ce montant tient compte de Fr. 500'000.00 alloués en prévision du réaménagement de la cour de récréation du CO de Domdidier.

Produits

L'administrateur rappelle que la part de l'Etat relative au traitement du personnel enseignant correspond au décompte établi par la DICS et se monte à Fr. 6'954'850.50.

En outre il tient à rappeler que conformément à la dernière modification de la loi scolaire, dès la rentrée 2020, l'Etat finance et met à disposition de nos élèves l'intégralité des fournitures. Il précise également que le revenu extraordinaire de Fr. 103'190.00 contient notamment les Fr. 75.00 par élève que le canton a décidé de verser aux communes pour la dernière période 2019-2020.

Récapitulation / résultat final

Quant à la récapitulation de la page 6 qui laisse apparaître un total des produits de Fr. 18'515'627.50 pour des charges de Fr. 18'282'309.97 soit un excédent de produits de Fr. 233'317.53, il propose la comptabilisation suivante :

Capital au 1 ^{er} janvier 2020	Fr. 346'259.51
+ Excédent de produits 2020	+ <u>Fr. 233'317.53</u>
Capital au 31.12.2020 à reporter	<u>Fr. 579'577.04</u>

En effet, il précise que compte tenu des répercussions de la réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, qui devrait provoquer pour notre association une charge unique d'environ 1.2 millions de francs en 2022, le comité d'école propose de conserver ce montant au capital.

Le compte d'investissement lié à la construction du nouveau CO à Cugy présente un total des charges de Fr. 13'730'652.05 pour l'exercice 2020 ce qui porte le montant total décaissé à Fr. 22'153'567.20. M. Christophe Wyssbrod précise que la première facture des charges financières (amortissements et intérêts) sera envoyée aux communes à l'issue du bouclage final qui devrait intervenir au printemps 2022.

6.2 Rapport de l'organe de révision

M. Nicolas Kilchoer donne lecture du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Fiduflex SA qui propose d'accepter les comptes annuels présentés.

6.3 Préavis de la commission financière

M. Nicolas Kilchoer cède la parole à M. Fabrice Currat qui donne lecture du rapport de la commission financière.

Il relate que les documents ont été transmis dans les délais et que lors d'une séance spécifique, l'administrateur s'est mis à disposition pour apporter les précisions souhaitées.

M. Fabrice Currat évoque, qu'à l'instar de ce qui a été constaté dans les communes, les mesures sanitaires ont empêché la tenue de la plupart des manifestations sportives et culturelles et que, toujours dans le cadre de ces mesures, les charges de nettoyage sont en hausse.

Finalement, au nom de la commission financière, il propose d'accepter les comptes 2020 tels que présentés avec le report, au capital, de l'excédent de produit de Fr. 233'317.53. Il propose également d'accepter les comptes d'investissement.

6.4 Approbation

Vote : Les comptes 2020, tels que présentés, sont acceptés à l'unanimité avec report de l'excédent de produit de Fr. 233'317.53 au capital

7. Modifications statutaires en lien avec les nouvelles normes MCH2 et l'ouverture du nouveau CO de Cugy

M. le Président rappelle la nécessité de procéder à quelques modifications statutaires dans le cadre de l'application des nouvelles normes MCH2 ainsi qu'en prévision de l'ouverture du nouveau CO de Cugy. Puis, article par article, il commente les modifications qui ont été transmises préalablement aux communes en accompagnement de la convocation notamment :

Article 6 : nouvel organe, la commission financière, conformément à la nouvelle loi sur les finances communales.

Article 10 : Précision sur les attributions de l'assemblée des délégués en matière financière conformément à la législation sur les finances.

Article 12 : Mise à jour sur la composition du comité d'école en lien avec l'ouverture du nouveau CO à Cugy.

Article 15 : lettre t qui spécifie, qu'en matière financière, le comité d'école exerce les mêmes compétences qu'attribuées au conseil communal selon la législation sur les finances communales et selon la réglementation sur les finances de l'association.

Article 17 : Composition de la commission financière par trois membres représentant les trois secteurs géographiques de l'Association ainsi que ses attributions.

Article 27 : En conformité avec la nouvelle norme MCH2 et afin de pouvoir bénéficier d'une marge de manœuvre suffisante pour négocier les différents emprunts dans le cadre de la consolidation du CO de Cugy, ainsi que de pouvoir réfléchir aux futurs autres projets de l'association au courant de la législature, augmentation de la limite d'emprunts de 30 millions de francs à 50 millions de francs de l'association.

Toujours dans le même cadre à l'article 27, augmentation de la limite d'emprunts au titre de compte de trésorerie de Fr. 800'000.00 à 2 millions de francs.

Article 30 : Précision du SCom sur les attributions de l'organe de révision qui consiste notamment à vérifier si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi.

Article 31 et 32 : Phrasé imposé par le SCom concernant la prise en compte de dépenses renouvelables dont la durée ne peut pas être déterminée.

M. Fabrice Currat prend la parole et, au nom de la commission financière, émet un préavis favorable quant à l'augmentation de la limite d'emprunt jusqu'à concurrence de 50 millions de francs et de la limite de trésorerie jusqu'à concurrence de 2 millions de francs.

Vote : Les modifications statutaires telles que présentées, en lien notamment avec les normes MCH2 ainsi qu'avec l'ouverture du nouveau CO à Cugy, sont approuvées à l'unanimité.

8. Approbation de la convention intercommunale FR-VD pour la scolarisation des élèves de Champtouroz et de Treytorrens

M. le Président précise que l'assemblée aura à se prononcer sur la convention intercommunale et que la convention intercantonale a été transmise aux délégués pour information.

Puis, il passe en revue la convention intercommunale qui définit les modalités d'accueil des élèves de Champtouroz et de Treytorrens en terre fribourgeoise en mettant en évidence quelques points importants :

Article 1 : Les élèves en question seront soumis à la législation scolaire fribourgeoise, sous réserve des dispositions mentionnées à l'article 2 de la Convention intercantonale.

M. Cédric Péclard demande pour quelle raison les élèves de 1H à 8H sont scolarisés à Murist et Mme Marlis Schwarzentrub explique que ceci est lié à la fusion ainsi qu'à l'obtention d'une dérogation obtenue pour la scolarisation des élèves de Murist et de Vuissens.

Article 3 : M. Nicolas Kilchoer précise que nous ne sommes pas dans un schéma classique et qu'en cas de signalement d'élèves à l'autorité de protection de l'enfance, une collaboration avec les autorités de protection des mineurs du Canton de Vaud est prévue.

Article 6 et 8 : Il précise que la convention entre en vigueur avec effet au début de l'année scolaire 2022-2023 et qu'elle est prévue pour une durée initiale de 10 ans renouvelable.

L'annexe qui règle les modalités quant à l'organisation des transports, des camps, de la médecine scolaire ainsi que de l'économie familiale est également commentée et elle ne donne lieu à aucune remarque particulière.

Vote : La convention intercommunale et son annexe, définissant notamment les modalités d'accueil des élèves de Champtauroz et de Treytorrens au CO d'Estavayer-le-lac est acceptée à l'unanimité.

9. Divers

M. le Président explique que de bonnes conditions ont été négociées avec les TPF ce qui devrait permettre de remettre, dès la prochaine rentrée, à tous les élèves du CO un abonnement « CO Broye pour tous ! » valable également le soir, le week-end et durant les vacances dans un large périmètre (intégralité de la Broye fribourgeoise et une grande partie de la Broye vaudoise). Il ajoute qu'il ne doute pas de la plus-value pour les jeunes dans le cadre de leurs loisirs mais aussi au niveau scolaire pour diverses sorties sportives et culturelles.

M. Gérard Brodard indique que la procédure pour l'aménagement d'une place de rebroussement pour un bus TPF dans le village du Seiry est en cours et que les signaux sont plutôt au vert.

Finalement, M. le Président cède la parole à M. Albert Pauchard, syndic du lieu qui souhaite aux délégués une belle soirée en apportant les salutations des autorités communales de Belmont-Broye. Il regrette de ne pas pouvoir proposer un verre de l'amitié tout en précisant que ce n'est que partie remise.

M. le Président peut clore l'assemblée à 20h40 tout en remerciant les communes pour leur confiance et leur participation.

Christophe Wyssbrod
secrétaire



Nicolas Kilchoer
président

